

Attestations de natation

A quoi ça sert ?

C'est obligatoire pour la pratique d'activités nautiques comme le kayak, ou encore pour l'inscription en colonie de vacances.

Elle est aussi obligatoire pour passer le concours de professeur des écoles.

Tarifs

› 1,10€ l'attestation (*en supplément de l'entrée*)

Conditions

Les attestations de nage sont délivrées à la piscine Bertran de Born, piscine de Niversac, Marsac sur l'Isle et Sorgeset Ligeux en Périgord *sans rendez-vous*, pendant les heures d'ouvertures.

Il est conseillé de téléphoner le jour même afin de vérifier la disponibilité d'un maître-nageur.

Nous contacter



PISCINE
Piscine Bertran De Born

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 53 30 3
6](tel:0553533036)



PISCINE
Piscine De Niversac

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 35 86 2
3](tel:0553358623)



PISCINE
Piscine Estivale De Marsac Sur L'Isle

☎ [05 53 07 24 9
8](tel:0553072498)



PISCINE
Piscine Estivale De Sorges Et Ligueux En Périgord

☎ [05 53 05 39 2
8](tel:0553053928)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT